

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2008

1/ Compte administratif 2007 du Budget Principal

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2007 du Budget Principal.

2/ Compte administratif 2007 du Budget Annexe « les Pouretelles »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2007 du Budget Annexe « les Pouretelles »

3/ Compte administratif 2007 du Budget Annexe « Forêts »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2007 du Budget Annexe « Forêts »

4/ Compte administratif 2007 du Budget Annexe « Carrières »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2007 du Budget Annexe « PAE du Mont-Blanc »

5/ Compte administratif 2007 du Budget Annexe « Plaine-joux »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2007 du Budget Annexe « Plaine-Joux »

6/ Compte administratif 2007 du Budget Annexe « Base de Loisirs des Iles »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2007 du Budget Annexe « Base de Loisirs des Iles »

7/ Compte administratif 2007 du Budget Annexe « Eau »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2007 du Budget Annexe « Eau ».

8/ Compte administratif 2007 du Budget Annexe « Assainissement »

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2007 du Budget Annexe « Assainissement »

9/ Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2007 - Budget Principal et Budgets Annexes

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2007 tenus par Monsieur Arnaudeau, comptable public de la Commune de Passy,

- constate que les reports d'exercice ont bien été effectués, que les écritures constatées entre la comptabilité de l'ordonnateur et la comptabilité du comptable sont concordantes.
- et arrête le compte de gestion 2007
 - du Budget Principal,
 - des Budgets Annexes : les Pouretelles, Forêts, Carrières, Passy Plaine-Joux, Base de Loisirs des Iles, Eau, Assainissement.

10/ Compte administratif 2007 - affectation du résultat du Budget Principal

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	2.205.579,38 €
et de reprendre en Fonctionnement 2008	:	500.528,02 €
		<hr/>
		2.706.107,40 €

11/ Compte administratif 2007 - affectation du résultat du Budget Annexe « Plaine-joux »

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	0 €
et de reprendre en Fonctionnement 2008	:	<u>3.638,55 €</u>
		3.638,55 €

12/ Compte administratif 2007 - affectation du résultat du Budget Annexe « Base de Loisirs »

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	0 €
et de reprendre en Fonctionnement 2008	:	<u>88.456,93 €</u>
		88.456,93 €

13/ Compte administratif 2007 - affectation du résultat du Budget Annexe « Eau »

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	296.471,61 €
et de reprendre en Fonctionnement 2008	:	<u>259.029,92 €</u>
		555.501,53 €

14/ Compte administratif 2007 - affectation du résultat du Budget Annexe « Assainissement »

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	88.898,26 €
et de reprendre en Fonctionnement 2008	:	146.908,83 €
		<hr/>
		235.807,09 €

15/ Admissions en non valeur / Budget Principal

Un état des impayés des titres de recettes a été présenté par Monsieur le Receveur Municipal, pour lesquels ses recherches n'ont pas abouti.

Approbation du conseil municipal pour l'allocation en non-valeur de titres de recettes d'un montant total de 743,58 €

16/ Admissions en non valeur / les Pouretelles

Un état des sommes dues au titres d'exercices antérieurs a été présenté par Monsieur le Receveur Municipal.

Approbation du conseil municipal pour l'allocation en non-valeur de titres de recettes d'un montant total de 1.992,87 €

17/ Aire naturelle de Plaine-Joux - création d'une régie de recettes

L'aire naturelle de Plaine-Joux auparavant confiée en gestion privée est exploitée directement par la Commune de Passy dès cette saison d'été 2008.

Approbation de la création d'une régie de recettes pour percevoir les différents encaissements au comptant sur place.

18/ Subvention accordée au G.I.S. (Groupe d'Interventions et de Secours Haute-Savoie)

Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Groupe d'Interventions et de Secours Haute-Savoie, qui a pour but de proposer son aide, bénévolement, aux pays ou régions sinistrés.

19/ Subvention à l'association des locataires des Prés Montfort

Versement d'une subvention d'un montant de 150 € à l'association des locataires des Prés Montfort, correspondant à la souscription d'une assurance pour un local mise à disposition par l'OPAC.

20/ Rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets par la Commune de Passy - 2007

Le conseil municipal prend acte du rapport sur le service public d'élimination des déchets par la Commune de Passy pour l'exercice 2007.

21/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement - 2007

Le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement 2007.

22/ OPAH - désignation d'un délégué

Désignation de deux représentants

Mme Marthe Brochain	titulaire
M. Georges Laperriere	suppléant

23/ Composition du Comité Technique Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité

Composition du CTP

10 membres titulaires et 10 membres suppléments

- 5 titulaires et 5 suppléants, représentant la collectivité,
- 5 titulaires et 5 suppléants, représentant le personnel.

Composition du CHS

6 membres titulaires et 6 membres suppléants

- 3 titulaires et 3 suppléants représentant la collectivité
- 3 titulaires et 3 suppléants représentant le personnel de la Commune de Passy.

Monsieur le Maire désignera les 10 membres représentants de la collectivité au CTP (5 titulaires et 5 suppléants) et les 6 membres représentant la collectivité au CHS (3 titulaires et 3 suppléants).

24/ Instauration de la journée solidarité pour l'autonomie des personnes âgées ou handicapées

Approbation des modalités de l'accomplissement de la journée solidarité, après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 30 mai 2008.

25/ Exercice du droit à la formation des élus locaux

- Le remboursement des frais de formations et de déplacements qui comprennent les frais de transport, d'hébergement et de restauration, selon les dispositions réglementaires en vigueur, et moyennant la production de justificatifs des dépenses réellement engagées, sont pris en charge par la collectivité.

Les textes législatifs et réglementaires en vigueur, stipulent que seuls les organismes ayant fait l'objet d'un agrément par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sont habilités à dispenser des formations aux élus.

Le conseil municipal approuve les orientations générales et thématiques données à la formation des élus.

26/ Modification des corps de référence à l'Etat dans la filière médico-sociale et certaines autres filières

Le conseil municipal

- approuve la modification de la délibération n° 9 du 30 Janvier 2003 (modifiée par la délibération n° 4 du 26 Février 2004 relative au régime indemnitaire), permettant, pour les cadres d'emplois indiqués, de la filière sociale, la référence aux corps concernés du ministère de la défense.
- et prend acte des nouveaux corps de référence des attachés et attachés principaux, des rédacteurs, éducateurs, animateurs, adjoints administratifs, adjoints d'animation, territoriaux, des agents sociaux, agents spécialisés des écoles maternelles, des agents de maîtrise et adjoints techniques territoriaux, pour lesquels le changement de corps de référence n'a actuellement pas d'incidence sur le régime indemnitaire en vigueur.

27/ Transformation de postes / police municipale

Approbation de la suppression d'un poste de chef de police municipale et la création d'un emploi de chef de poste à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2008. L'emploi est ouvert au cadre d'emplois des chefs de service de police municipale.

28/ Transformation de postes / multi accueil du Plateau d'Assy

Approbation de la suppression de deux postes d'agents sociaux qualifiés 2ème classe et la création d'un emploi d'assistant d'accueil petite enfance et d'un emploi d'agent d'entretien petite enfance, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2008.

L'emploi d'assistant d'accueil petite enfance est ouvert au cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultures ou à ceux des agents sociaux, si CAP petite enfance, et l'emploi d'agent d'entretien petite enfance est ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

29/ Habilitation donnée au Maire pour se porter candidat au nom de la commune à un Appel d'Offres Ouvert pour assurer un circuit scolaire

Le Conseil Général de la Haute-Savoie, organisateur de 1^{er} rang pour les transports scolaires a ouvert un appel d'offres pour l'attribution du circuit de transport scolaire « Chedde-le-Haut à Chedde Centre »

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour représenter la Commune de Passy dans l'appel d'offres ouvert lancé par le Conseil Général de Haute-Savoie, pour le lot 08-211 01,

Le marché, s'il était consenti, serait à bons de commande d'une durée d'un an, soit l'année 2008/2009 avec reconduction expresse pour les années 2009/2010, 2010/2011 et 2011/2012.

30/ Bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la Commune de Passy

Le conseil municipal prend acte des acquisitions et des cessions pour l'exercice 2007.

(Il est précisé que seules figurent aux tableaux les opérations pour lesquelles les actes notariés ont été signés en 2007 et non celles qui ont fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en 2007).

au chapitre des acquisitions :

- **La principale acquisition concerne un tènement bâti de 14.560 m².** Elle permet le découpage de parcelles achetées en plusieurs lots à vocation industrielle.
- **L'acquisition de diverses parcelles** à la *Contamine du Crey*, pour un total de 3.413 m²
- **Deux acquisitions** ont été faites pour les besoins de l'*Ecole de Passy*, et deux autres pour le *Jardin Alpin*.
- Les opérations de voirie concernent des régularisations d'emprises au niveau de la Rocade, de la rue du Pré Vert aux Plagnes et du carrefour giratoire de l'Etoile.
- La réserve foncière d'*Assy d'en Haut* a été complétée par l'achat de 2 parcelles.

Au titre des réserves foncières on peut ajouter l'achat d'une petite parcelle en nature de pessière à côté de la poste de Passy.

Enfin, l'achat d'une parcelle permettra la mise en place des jeux d'enfants enlevés lors de la construction du restaurant scolaire de Chedde

au chapitre des cessions :

- **Deux ventes** correspondent à des parcelles à vocation industrielle (lots 7 et 8 des EGRATZ et vente d'une partie de l'excavateur – soit 12.986 m² à 187.808,60 €).
 - **La vente** d'une parcelle appartenant à la Commune de PASSY sur le territoire de la Commune de MEGEVE a été négociée à 930.000 €
- Les deux autres ventes** ne portent que sur 153 m² et résultent de la demande de propriétaires riverains pour des parcelles sans utilité pour la Commune (total 7.800 €).

31/ Autorisation de programme relative à la fourniture d'un véhicule de ramassage des ordures ménagères

Autorisation de programme relative à la fourniture d'un véhicule de ramassage des ordures ménagères et validation des caractéristiques de cette autorisation de programme ainsi qu'il suit :

Montant total prévisionnel du programme : 150 000 euros TTC.

Echéancier :

	Montant total prévisionnel de l'AP	Crédits de Paiement 2008 BS	Crédits de Paiement 2009
DÉPENSES	150 000 €TTC	10 000 €TTC	140 000 €TTC

32/ Programme 2008 des travaux à réaliser en forêt communale : demande de subvention auprès du Conseil Régional

Il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'Office National des Forêts pour l'année 2008.

La nature des travaux est la suivante : passage après coupe en futaie irrégulière ou jardinée.

Le montant estimatif des travaux est de 19 980,00 €HT.

Le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Dépenses subventionnables : 19 980,00 € (nature et montant total)

- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 5 994,00 €
- Montant total des subventions : 5 994,00 €

- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 13 986,00 euros HT

Vote : unanimité

33/ Construction de l'école du chef-lieu de la Commune de Passy - approbation d'un avenant au marché public de travaux (lot 2 : gros œuvre)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise SNC (Société Nouvelle de Construction) a été attributaire du lot 2 Gros œuvre du marché de travaux pour la construction de l'école du chef-lieu (délibération du 14 février 2008).

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise SNC fixant le nouveau montant du marché à 1 235 975,76 €HT au lieu de 1 221 315,50 €HT,

34/ Avenant n° 1 - marché de service : mission géotechnique pour la construction de l'école du chef-lieu

Le Bureau d'études GINGER – CEBTP SOLEN est titulaire du marché relatif à la mission géotechnique de la construction de l'école du chef-lieu (décision n° 77/02 du 5 décembre 2002).

Le présent avenant a pour objet :

- de redéfinir les missions géotechniques en fonction de la norme NF 94 500 modifié
- d'actualiser les prix du marché initial
- d'augmenter le nombre de visites de chantier en raison de la durée de 16 mois de chantier.

L'incident de cet avenant s'élève à la somme de 5 415,00 €HT.

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec GINGER – CEBTP SOLEN fixant le nouveau montant du marché à 22.464,00 €HT au lieu de 17.049,00 €HT.

35/ Marché de travaux de réhabilitation d'une partie du centre culturel en structure multi-accueil : approbation d'avenants pour les lots 3,4,5,6,9 et II

Le conseil municipal approuve les dispositions des avenants des lots 3, 4, 5, 6, 9 et 11 passés avec les titulaires de chaque lot fixant le nouveau montant des marchés pour :

- Lot 3 à 18.595,40 €HT au lieu de 18.843,61 €HT
- Lot 4 à 29.002,66 €HT au lieu de 19.343,61 €HT
- Lot 5 à 23.913,70 €HT au lieu de 21.314,70 €HT
- Lot 6 à 18.591,00 €HT au lieu de 16.538,00 €HT
- Lot 9 à 16.778,00 €HT au lieu de 13.623,00 €HT
- Lot 11 à 24.864,88 €HT au lieu de 23.485,00 €HT.

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

30/08 Signature d'un contrat de ligne de trésorerie

La délibération du 7 avril 2008 donne délégation à M. le Maire pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 4.500.000 €.

Considérant la nécessité d'effectuer des tirages pour faire face à d'éventuels problèmes de trésorerie, la société DEXIA CLF Banque a été retenue pour exécuter ledit contrat n° RAC42450.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de la commission due : 900,00 €
- Index monétaire de la couverture de crédit : IONA - EURIBOR 7 jours
- Intérêts dus majorés d'une marge de 0,33% et 0,30%
- Intérêts calculés mensuellement et payables mensuellement

32/08 Autorisation d'occupation du domaine communal et d'exploitation d'un mini centre de promenades équestres sur le site de Plaine-Joux à Passy

M. Philippe Coutterand est autorisée à occuper la parcelle 1650 au lieudit « Plan de la Gouille » à Plaine-Joux pour l'exploitation d'un mini centre de promenades équestres.

L'autorisation d'occupation et d'exploitation est précaire et révocable.

Période : 1^{er} juillet au 31 août 2008

Montant forfaitaire : 120 € H.T.

33/08 Désignation d'un avocat pour défendre la commune en justice : permis de construire : Ramiz ER

Une requête a été enregistrée au Tribunal Administratif de Grenoble le 26 janvier 2008 par laquelle Madame Albanne Lemperriere demande l'annulation du permis de construire de Monsieur Ramiz ER.

Maître Pierre Liochon, avocat à Chambéry, est désigné pour la défense de la commune devant le Tribunal Administratif dans les recours en annulation déposés à l'encontre du permis de construire.

34/08 Convention avec la société Conta'clean événements pour l'organisation de marchés nocturnes au lac de Passy (2008)

La société Conta'clean evenements est autorisée à organiser sous la responsabilité de Monsieur Silvano Paganoni les marchés du lac de Passy 2008.

Organisation : de 18 h 30 à 23 h 00 tous les jeudis et samedis des mois de juillet et août (du samedi 5 juillet au jeudi 14 août)

Redevance : 82 € par jour de marché.

35/08 Tarifs communaux - parking de la plage de loisirs des îles de Passy (saison d'été 2008)

Fixation des tarifs d'utilisation du parking « de la Plage » de la base de loisirs des Îles (de 10 h à 18 h) pour la saison d'été 2008.

Période : du 1^{er} juillet au 30 août 2008 inclus.

- Véhicule motorisé : 3 €
- Motocyclette : 1 €
- Véhicule de transport en commun : 10 €
- Carte d'abonnement pour la saison : 25 €

36/08 Matériel de nettoyage pour les équipements sportifs de la Commune de Passy - lot 1 monobrosse

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 9 avril 2008 dans le journal BOAMP, dans le cadre d'une procédure adaptée.

Les établissements Vachoux Sarl 74930 Pers-Jussy ont été retenus pour le lot 1 « monobrosse », pour un montant de 885,90 € H.T.

37/08 Matériel de nettoyage pour les équipements sportifs de la Commune de Passy - lot 2 nettoyeur vapeur

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 9 avril 2008 dans le journal BOAMP, dans le cadre d'une procédure adaptée.

Les établissements Vachoux sarl 74930 Pers-Jussy ont été retenus pour le lot 2 « nettoyeur vapeur » pour un montant de 2.085,00 € H.T.

38/08 Matériel de nettoyage pour les équipements sportifs de la Commune de Passy - lot 4 aspirateur eau & poussière

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 9 avril 2008 dans le journal BOAMP, dans le cadre d'une procédure adaptée.

Les établissements Vachoux sarl 74930 Pers-Jussy ont été retenus pour le lot 4 « aspirateur eau et poussière », pour un montant de 367,00 € H.T.

39/08 Matériel de nettoyage pour les équipements sportifs de la Commune de Passy - lot 3 autolaveuse

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 9 avril 2008 dans le journal BOAMP, dans le cadre d'une procédure adaptée.

La société Nilfiskl-advance 91944 Coutaboef a été retenue pour le lot 3 « autolaveuse », pour un montant de 1 981,50 € H.T.

40/08 Mise à disposition d'un local à l'école maternelle du Plateau d'Assy

Mise à disposition à l'association « bien être » de la salle d'évolution située à l'école maternelle du Plateau d'Assy, pour des séances de gymnastique.

Mise à disposition à titre gracieux

Durée de la convention : 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2009

43/08 Tarifs du camping de l'aire naturelle de Plaine-Joux et de l'aire d'accueil de véhicules camping-car - saison d'été 2008

Saison d'été 2008 : du 15 juin au 15 septembre 2008 inclus.

Aire d'accueil des CAMPING-CARS	
Désignation	TVA comprise
Un emplacement camping-car Jeton douche	5,00 € par jour et par emplacement 1,50 € l'unité
Taxe de séjour	
Selon délibération du conseil municipal	0,20 € par nuit, par adulte ou par enfant de + 13 ans
Aire d'accueil de CAMPING	
Emplacement « adulte » Emplacement « enfant de – 16 ans »	3,50 € par jour et par personne 2,00 € par jour et par enfant
Emplacement groupes « adultes » Emplacement groupes « enfant de – 16 ans »	3,00 € par jour et par personne 1,80 € par jour et par enfant
Jeton douches	1,50 € l'unité
Taxe de séjour	
Selon délibération du conseil municipal	0,20 € par nuit, par adulte ou par enfant de + 13 ans

44/08 Achat de mobilier pour la structure petite enfance multi accueil «les ours» -lot 2 mobilier

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 15 mai 2008 dans le journal BOAMP, dans le cadre d'une procédure adaptée.

La société HABA France 91055 Evry Cedex a été retenue pour le lot 2 mobilier, pour un montant de 25 051,50 € H.T.

45/08 Achat de mobilier pour la structure petite enfance multi accueil «les ours» - lot 3 éléments de psychomotricité

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 15 mai 2008 dans le journal BOAMP, dans le cadre d'une procédure adaptée.

La société HABA France 91055 Evry Cedex a été retenue pour le lot 3 « éléments de psychomotricité », pour un montant de 4.769,10 € H.T.

46/08 Achat de mobilier pour la structure petite enfance multi accueil «les ours» - lot 4 jeux éducatifs

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 15 mai 2008 dans le journal BOAMP, dans le cadre d'une procédure adaptée.

La société HABA France 91055 Evry Cedex a été retenue pour le lot 4 « jeux éducatifs », pour un montant de 2.479,50 € H.T.

47/08 Achat de mobilier pour la structure petite enfance multi accueil «les ours» - lot 8 décoration

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 15 mai 2008 dans le journal BOAMP, dans le cadre d'une procédure adaptée.

La société HABA France 91055 Evry Cedex a été retenue pour le lot 8 « décoration », pour un montant de 1.180,35 € H.T.

48/08 Achat de mobilier pour la structure petite enfance multi accueil «les ours» - lot 7 linge de maison et de puériculture

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 15 mai 2008 dans le journal BOAMP, dans le cadre d'une procédure adaptée.

La société J. GRANJARD & Fils 42360 Panissières a été retenue pour le lot 7 « linge de maison et de puériculture », pour un montant de 594,68 € H.T.